

Demande d'acte de décès

Dans le but de protéger le secret de la vie privée et de réduire les tentatives de fraude, dont l'usurpation d'identité, les conditions de délivrance des copies intégrales ou des extraits avec filiation des actes de naissance ont été modifiées par le décret n° 97 852 du 16 septembre 1997.

Attention : la Ville de Pont-Evêque ne délivre pas et ne retourne pas d'acte sur demande par courriel.

Demandeur

Nom : Prénom :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Lien de parenté avec la personne dont vous demandez l'acte :

Etat civil de la personne concernée

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lieu du décès:

Date du décès :

Date de la demande :

Signature obligatoire :

Document à télécharger, à compléter, à imprimer et à renvoyer à :

Mairie de Pont-Evêque – Place Claude Barbier – 38780 Pont-Evêque
Ou par Fax au 0474572883

Veillez joindre à cet imprimé une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse si envoi postal.